

Objekttyp: **TableOfContent**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **43 (2006)**

Heft 1688

PDF erstellt am: **15.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

Une SA postale n'est pas le problème majeur

Le service universel assuré par la Poste n'a rien à gagner d'une transformation de la régie en société anonyme.

En revanche, il s'agit de garantir le financement de prestations de qualités à l'ensemble de la population sur tout le territoire pour le bonheur de la vie collective et civique.

Quelle arrière-arrière pensée avait le Conseil fédéral quand il fit savoir qu'il attendait pour 2007 un projet de loi faisant de la Poste, société de droit public, une société anonyme (SA)? En général, il ne rend pas public l'échéancier de ses travaux. Était-ce à la veille du débat sur Swisscom une *provoc* ou un rappel de la doctrine dominante? Quoi qu'il en soit, en laissant croire à une privatisation, il faussait prématurément le débat.

E-mail et SMS

La Poste affronte une double concurrence. Celle des autres vecteurs de communication - Internet, téléphonie mobile - et celle commerciale des autres transporteurs de courrier et d'envois au bénéfice d'une concession, que l'on peut obtenir comme un droit si l'on remplit les obligations professionnelles requises. Les concurrents s'intéressent en priorité aux gros clients et à la distribution dans les zones à forte densité de population. La Poste, elle, doit garantir un service universel; dans les zones reculées au même tarif que dans les zones porte à porte. Le monopole du courrier jusqu'à 100

grammes lui garantit une compensation considérée comme suffisante. Toutefois on ignore le coût réel du service universel bien que l'ordonnance sur la Poste l'exige formellement (art. 17).

Par rapport à ces données incontournables que peut apporter une SA?

La SA postale

La doctrine attribuée à la SA des avantages répertoriés. Elle serait stimulante, exigeant des résultats que contrôle la bourse; elle permet de lever des capitaux; elle se prête à des participations croisées, à des constructions financières (holding, société mère) variées. Rien de cet éventail mirobolant qui s'applique à la Poste. Petit tour d'horizon.

- Une cotation impliquerait un partage du capital avec des actionnaires privés. Situation délicate lorsque l'actionnaire majoritaire est l'Etat (voir Swisscom). D'autre part le capital devrait être renté, or le problème de la Poste est celui de la préservation de sa capacité d'autofinancement et non pas de la rétribution de capitaux à l'extérieur.

(ag) Suite de l'article à la page 2

Sommaire

Les universités ont besoin d'autonomie afin d'assumer pleinement leurs responsabilités.

page 2

Malgré les pressions de la Cour européenne des droits de l'homme, la Suisse ne lève pas la distinction entre fraude et évasion fiscales.

page 3

Débat sur la réforme du gouvernement (suite): pour l'élection d'une équipe au Conseil fédéral.

page 4

Le ménage millénaire entre la morale et l'argent.

page 5

Deuxième étape du voyage au pays du lait: les règles de la libéralisation selon Swissmilk.

page 8

Assurance maladie

L'initiative pour une caisse unique veut contribuer à rendre transparent un système par trop opaque et mal contrôlé. Elle vise à mettre un terme à une concurrence entre caisses plus coûteuse qu'efficace et aux liaisons dangereuses entre assurance sociale et privée.

Édito page 3